Canadian
Advisory Council
on the Status of Women

Conseil
consultatif canadien
sur la situation de la femme

88-02611/

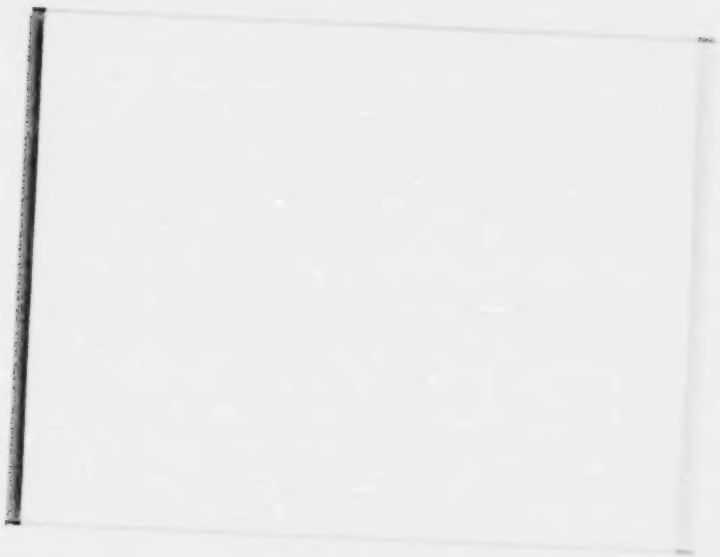

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

LES FEMMES ET LA POLITIQUE : À QUAND LA VÉRITABLE ÉGALITÉ?

Novembre 1987

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

Préparé pour le
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
C.P. 1541, succursale B
Ottawa, Ontario
K1P 5R5

Les documents de références sont destinés à renseigner les membres du Conseil, le grand public et les parlementaires sur les dossiers étudiés au Conseil. Comme ils fournissent une première analyse du sujet, ils servent en même temps à alimenter l'opinion publique.

L'information contenue dans le présent document ne reflète pas nécessairement le point de vue du Conseil.

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION 1

LA POLITIQUE FÉDÉRALE : DE MODESTES PROGRÈS 3
Les obstacles à franchir 6

LA POLITIQUE PROVINCIALE : DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS 9
Les obstacles à franchir 11

LA POLITIQUE MUNICIPALE : SECTEUR PRIVILÉGIÉ 13
Les obstacles à franchir 15

REGARD SUR LE MONDE : COMPARAISONS 17

L'AVENIR : VERS LA VÉRITABLE ÉGALITÉ 21

NOTES 25

BIBLIOGRAPHIE 28

REMERCIEMENTS

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme exprime sa reconnaissance aux nombreuses personnes, notamment Caroline Andrew, Carol Bartels, Anne Marie Smart et les membres du Comité juridique du Conseil, qui ont participé à la production du présent document.

> Le pays vous appartient mesdames. La politique, c'est tout bonnement une affaire publique, la vôtre, la mienne, celle de tout le monde. L'État vous a affranchies, mais il ne peut vous émanciper, cela ne tient qu'à vous.
>
> — Nellie McClung
> *Calgary News-Telegram*, 1917

INTRODUCTION

Au cours de la conférence sur les femmes et la politique qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, en novembre 1986, de nombreuses conférencières ont souligné aux quelque 300 participantes qu'il est urgent qu'un plus grand nombre de femmes entrent dans l'arène politique. Les déléguées ont passé en revue les luttes qu'ont menées certaines femmes pour participer à l'exercice du pouvoir : les sacrifices, l'acharnement déployé pour faire accepter leur candidature, l'absence d'appuis financiers, l'importance d'un soutien moral et la difficulté de concilier les rôles d'épouse, de mère et de femme politique. Elles ont participé à des ateliers portant sur le fonctionnement des administrations gouvernementales à tous les paliers, le lobbying et le processus électoral, depuis la mise en candidature jusqu'à l'élection.

L'atmosphère de la conférence était à l'optimisme; différentes oratrices ont affirmé leur conviction que le taux de participation des femmes sur la scène politique fédérale s'accroîtrait considérablement au cours des années 1990. Une des fondatrices de Canadian Women for Political Representation (CWPR), groupe multipartite ayant pout but de faire élire des femmes à la moitié des postes de députés fédéraux d'ici à 1994, a résumé les aspirations des participantes en se disant confiante qu'une femme de tête — « une femme pour qui la politique de parti n'a pas de secrets » — sortira du rang au cours de la prochaine décennie.

Un vent d'espoir souffle sur tout le Canada : les dirigeantes de CWPR ont créé ou prévoient créer des sections à Ottawa, à Winnipeg, à Halifax et à Edmonton[1]. Comme les partis politiques fédéraux fourbissent leurs armes en vue de la prochaine campagne électorale et comme de plus en plus de femmes

briguent les suffrages aux élections provinciales et siègent à des conseils municipaux à titre de conseillères ou de maires, il ne fait aucun doute que le nombre de candidates et d'élues augmente à tous les paliers. Les résultats de deux campagnes électorales récentes traduisent clairement cette tendance. Au cours de la campagne de septembre 1987, 20 femmes ont accédé à l'assemblée législative de l'Ontario où elles représentent 15,3 % des députés. Sept des 31 femmes qui ont posé leur candidature aux élections du Nouveau-Brunswick, le mois suivant, ont été élues.

La situation au Canada est également encourageante si on la compare à celle d'autres pays : le taux de participation des femmes aux affaires politiques (9,9 % à l'échelle nationale) est supérieur à celui des pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis. Les données de 1986 révèlent, par exemple, que les femmes ne comptent que pour 3,6 % des députés de la Chambre des communes en Grande-Bretagne, 4,5 % du Congrès aux États-Unis et 4,4 % de l'Assemblée nationale en France[2].

Des événements récents sont sources d'optimisme. En 1986, les Norvégiens ont élu le premier chef d'État de sexe féminin du territoire européen continental, qui compte sept collègues féminins dans son Cabinet. En Islande, l'Alliance des femmes, premier mouvement féministe du monde ayant réussi à faire élire des femmes à un parlement, a obtenu six sièges aux élections d'avril 1987, soit deux fois plus qu'aux élections précédentes. Ainsi, ce parti est en position de modifier l'équilibre des forces au parlement islandais[3].

Il est indéniable que les femmes du Canada et d'autres pays cherchent des moyens de franchir les obstacles traditionnels qui les ont tenues à l'écart de la politique active. Le présent document fait le point sur l'évolution de la participation féminine à l'activité politique nationale, provinciale et municipale. Il a pour but de décrire le plus clairement possible le type de pouvoir politique qu'exercent les femmes à l'heure actuelle et de prévoir l'influence qu'elles auront dans l'avenir. De plus, nous analyserons brièvement les tendances à ce chapitre dans le monde.

Enfin, nous analyserons certains des facteurs qui déterminent les tendances précitées, nous identifierons les obstacles que les femmes doivent surmonter pour oeuvrer sur la scène politique et nous traiterons des stratégies à élaborarer pour appuyer et encourager les femmes à s'engager dans cette voie. Parmi les obstacles à surmonter, on compte les stéréotypes sexuels, le manque d'appui financier, l'attitude des partis politiques envers les femmes, les efforts à déployer pour concilier le rôle d'épouse et les responsabilités domestiques avec l'activité politique et le manque de services de soutien, tels les services de garderie, qui pourraient permettre à celles qui le désirent de poursuivre des activités à l'extérieur du foyer.

Pour les femmes, l'accès au pouvoir politique a toujours été un cheminement long et ardu marqué au cours de l'histoire par de nombreux exemples de ténacité sans faille. La marche, lente mais inexorable, vers l'émancipation se poursuivra au cours des prochaines années. Fortes de chaque victoire, les Canadiennes avanceront vers l'égalité pleine et entière dans le domaine politique.

LA POLITIQUE FÉDÉRALE : DE MODESTES PROGRÈS

Au terme de la campagne électorale de 1984, les médias ont proclamé que les femmes avaient fait une percée remarquable sur la scène fédérale. Les électeurs canadiens ont élu 27 femmes parmi les 282 députés qui siègent aux Communes, ce qui représente presque le double du nombre de femmes élues en 1980. Le premier ministre Brian Mulroney a établi un autre record en nommant six femmes au Cabinet[4].

Il est vrai que les élections de 1984 ont permis aux femmes d'occuper une partie significative de la place qui leur revient dans l'arène politique. Toutefois, un examen attentif de la situation permet de tirer des conclusions différentes, à savoir notamment que les femmes, qui forment la moitié de la population, sont toujours sous-représentées au palier fédéral.

Le tableau 1 montre le pourcentage de femmes qui ont brigué les suffrages et qui sont devenues députées au cours des élections nationales entre 1921 et 1984[5]. Depuis 1921, année de l'élection de la première Canadienne, Agnes Macphail, à la Chambre des Communes, seulement 65 femmes y ont siégé. Au demeurant, M^me^ Macphail, qui faisait campagne sous la bannière du Parti progressiste conservateur et qui représentait les United Farmers of Ontario, a dû attendre quatorze ans avant de voir élire une autre femme au poste de députée fédérale.

TABLEAU 1. POURCENTAGE DES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS NATIONALES ET DES DÉPUTÉES FÉDÉRALES[6]

Élections	Pourcentage des candidates	Pourcentage des députées
1921-1967[a]	2,4	0,8
1968	3,5	0,4
1972	6,4	1,8
1974	9,4	3,4
1979	13,8	3,6
1980	14,4	5,7
1984	14,5	9,9

Note : [a] Moyenne pour les élections qui ont eu lieu de 1921 à 1967.
Source : Rapports du Directeur général des élections du Canada, 1972-1984.

Depuis l'époque d'Agnes Macphail, de plus en plus de femmes ont posé leur candidature et ont été élues. Comme le tableau 1 l'indique, la proportion de candidates est passée de 3,5 à 14,5 % et celle des élues de 0,4 à 9,9 % entre 1968 et 1984. Néanmoins, à ce rythme, il s'écoulera des décennies avant que les députés fédéraux des deux sexes soient en proportions égales[7].

Des 27 femmes élues en 1984, 14 représentaient des commettants du Québec. La plupart, membres du Parti progressiste conservateur, ont profité de la vague bleue qui a déferlé sur la province. Or, le parti n'avait pas délibérément projeté de faire élire un grand nombre de femmes. En fait, on supposait à l'époque que les candidates couraient vers un échec certain en raison de la

tradition libérale fortement établie au Québec[8]. Les treize autres députées représentaient des circonscriptions de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Jusqu'à tout récemment, les six autres provinces et les deux territoires ne comptaient aucune représentante aux Communes (voir le tableau 2). Ce n'est que le 20 juillet 1987, à la faveur d'une élection complémentaire, que des candidates de ces régions — Marion Dewar, de l'Ontario, et Audrey McLaughlin, du Yukon — ont fait leur entrée au Parlement fédéral.

TABLEAU 2. NOMBRE DE DÉPUTÉES AUX COMMUNES AU TERME DES ÉLECTIONS DE 1984, PAR PROVINCE[9]

	Nombre total de députés	Nombre de députés féminins
Colombie-Britannique	28	4
Alberta	21	1
Saskatchewan	14	0
Manitoba	14	0
Ontario*	95	9
Québec	75	14
Nouveau-Brunswick	10	0
Nouvelle-Écosse	11	0
Île-du-Prince-Édouard	4	0
Terre-Neuve	7	0
Territoires du Nord-Ouest	2	0
Yukon*	1	1

Note : Deux femmes ont été élues au cours des élections complémentaires du 20 juillet 1987 : une en Ontario (Hamilton Mountain) et l'autre au Yukon.

Quelque 300 femmes ont brigué l'investiture pour la campagne électorale de 1984[10]. Des études révèlent cependant que les femmes partent souvent perdantes aux élections nationales. Des 146 candidates désignées par les partis lors des cinq campagnes électorales qui ont eu lieu entre 1950 et 1975, seulement 18, soit environ 8 %, ont été nommées candidates dans des circonscriptions où les partis en cause avaient gagné les élections dans au moins trois des cinq

campagnes précédentes. Les hommes ont de bien meilleures chances d'être élus : le tableau 3 montre qu'environ un quart des candidats masculins aux élections nationales qui ont eu lieu entre 1972 et 1984 ont été élus et que la proportion correspondante est inférieure à un dixième chez les femmes.

TABLEAU 3. POURCENTAGE DES CANDIDATS ÉLUS AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES, SELON LE SEXE, 1972-1984[11]

Année	Pourcentage des candidates élues	Pourcentage des candidats masculins élus
1972	7,6	25,6
1974	7,2	20,4
1979	5,1	22,1
1980	6,4	20,0
1984	12,8	20,6

En 1984, plus de la moitié des femmes briguant l'investiture du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont été nommées candidates dans les Provinces maritimes, au Québec et en Alberta, où ce parti a toujours fait piètre figure. Aucune femme ne s'est portée candidate en Saskatchewan, qui est pourtant un château fort du NPD. Environ un cinquième des candidates du Parti libéral faisaient campagne dans les provinces des Prairies, où ce parti est en position de faiblesse. Quant au Parti progressiste conservateur, il n'a nommé qu'une seule femme comme candidate en Alberta, où il est presque assuré de remporter la victoire.

Les obstacles à franchir

Les statistiques qui précèdent montrent clairement que les femmes ont fait une percée à la Chambre des communes aux élections de 1984. Toutefois, les gains ont été modestes du point de vue historique. Il faudra travailler d'arrache-pied pour que la situation s'améliore aux prochaines élections.

Une femme doit vaincre un certain nombre d'obstacles propres à sa condition pour pouvoir être nommée candidate, faire campagne et être élue. Parmi ces obstacles, les principaux résultent de stéréotypes sexuels. La société a établi des schèmes bien précis quant au comportement d'un homme et à celui d'une femme. Conditionnée par son milieu familial, des institutions comme l'école, son éducation religieuse, voire même d'autres personnes de son sexe, la femme distingue ses rôles de ceux qui reviennent à l'homme dans la société. Bien que cette société soit en mutation, la politique fédérale est toujours considérée comme une activité réservée à la gent masculine et, donc, non convenable pour le « sexe faible »[12].

Les femmes qui peuvent surmonter les obstacles que la société a érigés au sujet de leur rôle en politique doivent vaincre une autre idée préconçue, à savoir que la vie familiale et la vie publique sont incompatibles. La société véhicule la notion selon laquelle une « bonne épouse » ou une « bonne mère » ne quitte pas son foyer, son mari et ses enfants pour s'engager dans une carrière politique. En conséquence, nombre de femmes mettent leurs ambitions politiques sous le boisseau ou attendent que leurs occupations domestiques prennent moins de place pour mettre leurs projets à exécution[13].

Jusqu'à tout récemment, la place réservée aux femmes dans la société et les stéréotypes sexuels exerçaient une influence sur la carrière de celles qui étaient élues puis nommées au Cabinet. Celles-ci se voyaient confier des portefeuilles qu'on estimait faits sur mesure pour les qualités et les penchants attribués aux femmes, comme l'assistance sociale ou les affaires culturelles. En revanche, il est encourageant de constater que la nomination récente de députées au Cabinet s'écarte de cette tendance. C'est le cas, par exemple, de M^me^ Barbara McDougall qui est devenue ministre d'État à la Privatisation, de M^me^ Pat Carney à qui on a confié le ministère du Commerce international et de M^me^ Monique Vézina, qui est ministre responsable des Relations extérieures.

Les femmes doivent faire face à une troisième difficulté, d'ordre financier. Les candidats aux élections générales disposent de trois sources de financement : les contributions de leur parti, les dons privés et leurs fonds personnels. Bien que la *Loi sur les dépenses d'élections* régisse les dépenses

des candidats et des partis, elle ne s'applique pas à celles que doivent faire les personnes en lice pour devenir candidats dans les circonscriptions ou pour l'élection à des postes ou à la direction d'un parti. En d'autres termes, il n'existe pas de limite aux dépenses faites dans le cadre des campagnes d'investiture et des congrès de désignation des chefs de partis[14].

Comme leurs revenus sont généralement moins élevés que ceux des hommes, les femmes ne peuvent consacrer autant d'argent pour franchir l'étape cruciale : l'investiture. En 1985, par exemple, les salaires des femmes représentaient 64,9 % de ceux des hommes, selon Statistique Canada, ce qui renforce la nécessité d'adopter une loi en cette matière, comme le réclame la présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, M^me^ Sylvia Gold. En outre, les femmes au foyer peuvent rarement engager les importantes sommes d'argent nécessaires à la campagne d'investiture car le travail à la maison n'est ni reconnu officiellement, ni rétribué. On estime que la candidate moyenne à l'investiture doit consacrer au moins 40 % de ses revenus personnels disponibles pour tenter de se faire désigner candidates par un parti.

Au manque de ressources financières s'ajoute le fait que les femmes ne peuvent compter sur l'aide d'un réseau de « vieux amis ». Comme l'a souligné récemment Jane Pepino, avocate de Toronto membre du Conseil, les femmes ne font pas partie de réseaux financiers; peu d'entre elles jouissent de l'indépendance financière et peuvent compter sur un appui à ce chapitre, contrairement à beaucoup d'aspirants candidats de sexe masculin[15].

Par ailleurs, il est généralement plus facile pour l'homme de prendre congé de son employeur pour tenter de se faire élire et de reprendre ses fonctions en cas d'échec. Nombre d'entreprises considèrent cette pratique non seulement comme une forme d'apprentissage valable dans le plan de carrière, mais aussi comme une occasion d'accroître son prestige[16]. Autrefois, cette façon de voir se limitait aux seuls employés masculins. Les choses ont cependant tendance à changer depuis que les femmes occupent une place de plus en plus importante sur le marché du travail (43 % à l'heure actuelle) et qu'un plus grand nombre de femmes briguent des charges électives.

LA POLITIQUE PROVINCIALE : DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS

Certaines femmes ont connu du succès au palier provincial, mais comme c'est le cas à l'échelle du pays, aucune d'entre elles n'a encore été élue au poste de premier ministre. Néanmoins, contrairement aux partis fédéraux, des partis provinciaux ont récemment nommé des femmes pour diriger leurs destinées : Sharon Carstairs est à la tête des Libéraux du Manitoba et Alexa McDonough mène les troupes du Nouveau Parti démocratique en Nouvelle-Écosse. En 1985, Pauline Marois a été la première ministre dans l'histoire du Canada à faire campagne pour devenir chef de parti, le Parti québecois en l'occurrence.

TABLEAU 4. NOMBRE DE DÉPUTÉS FÉMININS ET MASCULINS DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES, PAR PROVINCE ET PAR TERRITOIRE, EN 1986

	Nombre de députés masculins	Nombre de députés féminins	Nombre de ministres masculins	Nombre de ministres féminins
Colombie-Britannique	57	6	20	1
Alberta	79	6	30	2
Saskatchewan	64	5	19	2
Manitoba	57	7	19	2
Ontario	125	9	24	3
Québec	122	18	27	4
Nouveau-Brunswick	58	3	20	2
Nouvelle-Écosse	52	3	22	1
Île-du-Prince-Édouard	32	2	10	1
Terre-Neuve	52	1	22	1
Territoires du Nord-Ouest	24	2	8	0
Yukon	16	3	5	1

De 1920 à 1986, 155 femmes ont occupé des postes de députées provinciales. De ce nombre, 88 (environ 60 %) ont été élues au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, seulement 60 des 698 membres des assemblées législatives

des provinces et des territoires sont des femmes, mais un tiers d'entre elles sont ministres[17].

Bien qu'historiquement, les femmes aient été plus nombreuses dans les corps législatifs provinciaux qu'à la Chambre des communes, elles ne représentent qu'une infime minorité si l'on tient compte de leur nombre dans la population canadienne. À ce chapitre, le comportement des électeurs varie considérablement, non seulement d'une province à l'autre, mais aussi entre les régions. Des statistiques sur la période comprise entre 1950 et 1975 révèlent que plus de femmes ont accédé à la députation dans l'ouest que dans l'est. Dès 1920, les citoyens de chacune des provinces de l'ouest avaient élu au moins une femme; en revanche, cela ne s'est produit qu'en 1943 en Ontario, en 1961 au Québec et en 1970 à l'Île-du-Prince-Édouard[18].

La supériorité du nombre de femmes dans les corps législatifs des provinces de l'ouest par rapport au nombre de députées fédérales se maintient depuis 1975; toutefois, des gains importants ont été réalisés dans d'autres provinces ces dernières années. Ainsi, en 1986, 14,7 % et 9,3 % respectivement des députés étaient des femmes au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est difficile d'expliquer ces différences interrégionales et interprovinciales. On peut les attribuer en partie au fait qu'historiquement, les régimes politiques canadiens ont dû composer avec les problèmes particuliers que posent l'étendue du territoire ainsi que la diversité culturelle, religieuse et linguistique de la population. Les différentes régions du pays sont caractérisées par des besoins, des intérêts et des modes de développement différents. Or il se pourrait bien que les variations du nombre de députées des assemblées législatives provinciales soient simplement une autre de ces différences.

Toutefois, l'explication probablement la plus plausible des écarts entre la proportion des élues d'une province à l'autre est que des facteurs très complexes entrent en jeu, notamment les variations de la culture politique et de la structure des partis. Ainsi, on a expliqué la démarcation entre les deux moitiés du pays à ce chapitre par le fait que, comme les provinces de l'ouest sont entrées dans la Confédération après celles de l'est, leurs moeurs

parlementaires sont moins inflexibles que celles qui caractérisent certains corps législatifs de la partie orientale du Canada. Cela a peut-être facilité l'entrée de députées aux parlements de l'ouest.

À l'appui de la thèse des différences dans la culture politique, soulignons que les citoyens des provinces de l'ouest ont toujours considéré la participation des femmes à la vie politique différemment de ceux des provinces de l'est. Non seulement les législateurs de l'ouest ont-ils été les premiers à accorder le droit de vote aux femmes, mais les citoyens de cette région ont élu les premières députées au moins dix ans avant leurs concitoyens des provinces de l'est. D'après les résultats de certaines études, le phénomène serait dû au fait que l'égalité des sexes existe depuis les débuts dans les régions pionnières[19] : ayant dû assumer elles aussi les difficultés inhérentes au développement de l'ouest, les femmes y ont pris plus facilement la place qui leur revenait.

Les obstacles à franchir

Les obstacles auxquels les femmes se heurtent dans les milieux politiques provinciaux sont comparables à ceux qu'on retrouve au palier fédéral. Or la réussite politique dépend presque entièrement du choix de la circonscription. Au Manitoba, la province de l'ouest qui compte la plus forte proportion de députées, les candidates de tous les partis essaient systématiquement de briguer les suffrages dans des circonscriptions où elles ont le plus de chances de remporter la victoire, ce qui n'est pas toujours facile.

Les résultats d'une étude indiquent que plus un parti a de chances de conquérir ou de conserver une circonscription, moins il a tendance à y présenter une femme[20]. Il semble que, la plupart du temps, les partis recherchent ou appuient des candidates seulement dans les circonscriptions où il est presque certain qu'elles subiront un échec. Les commentaires d'une candidate viennent appuyer cette hypothèse : « Je n'avais aucune chance d'être élue car je faisais la lutte au premier ministre de la province. Les dirigeants de mon parti étaient découragés; ils se demandaient s'ils devraient même présenter un candidat dans la circonscription[21]. » Une autre candidate vaincue estime que la bataille

était perdue d'avance; elle s'est sentie comme le dindon de la farce[22]. Comme les chances sont très minces de remporter le siège dans les « circonscriptions suicide » pour les partis en cause, ceux-ci ne disposent pas d'un grand bassin de personnes intéressées à poser leur candidature. Peu de gens voudront briguer les suffrages s'ils ont peu de chances de réussir. Comme corollaire, on peut affirmer que moins la concurrence est forte, plus les femmes ont de chances d'être désignées comme candidates. De plus, certains indices portent à croire que les partis proches du pouvoir ou qui forment le gouvernement favorisent moins la candidature des femmes que ceux qui ne prévoient pas obtenir la majorité des voix.

Les dirigeants des partis pour lesquels la victoire est chose possible pourraient bien faire en sorte que les candidats soient des hommes dans les circonscriptions clés. En fait, il semble être plus ardu d'être désigné candidat par un parti que d'être élu. On ne sait pas avec précision pourquoi les femmes ont tant de difficulté à gagner la confiance des membres du parti dans les circonscriptions où celui-ci compte plusieurs candidats à l'investiture, mais des recherches semblent indiquer que les antécédents entrent en ligne de compte.

Ainsi, selon les résultats d'une étude des antécédents de plus de 300 candidates à des élections fédérales, provinciales et municipales, les services rendus au parti constituent le principal facteur présidant au choix des candidats dans les circonscriptions ou les quartiers où l'on trouve plusieurs aspirants. La plupart du temps, les femmes qui ont réussi à percer avaient à leur compte de longs états de service dans le parti, faisaient partie des hautes sphères de l'organisation ou dirigeaient le personnel auxiliaire féminin[23].

Il est important de remarquer qu'il ne suffit pas pour une femme d'avoir participé activement aux destinées du parti pour être désignée candidate. En réalité, nombreuses sont celles qui pourraient le devenir si ce critère était le seul considéré, car les femmes sont extrêmement actives dans les partis politiques. Or la plupart des tâches qui incombent aux militantes sont des tâches de soutien. Dès lors, très peu d'entre elles ont l'occasion d'acquérir le type d'expérience qui en ferait des candidates valables aux yeux des dirigeants du parti.

Les statistiques révèlent également que l'accession des femmes aux cabinets provinciaux suit la tendance observée au palier fédéral. Une étude montre que 14 femmes ont fait partie de différents cabinets provinciaux durant la période de 25 ans comprise entre 1950 et 1975. Cinq d'entre elles ont été ministres sans portefeuille, cinq autres ministres des Affaires sociales et les quatre autres, ministres de la Consommation, du Logement, des Travaux publics et de l'Éducation[24].

Bien que la situation ait persisté dans la plupart des provinces de 1975 à 1986, il y a lieu de croire que des femmes peuvent se voir confier les ministères considérés comme les plus importants, tels ceux des Finances, de la Justice et de l'Industrie, et le Conseil du Trésor. En 1986, 4 des 25 postes du Cabinet de l'Alberta ont été attribués à des femmes, dont une est ministre adjointe de l'Agriculture. La même année, au Manitoba, trois femmes sont devenues ministres, dont une est chargée de l'Expansion des entreprises et une autre du Tourisme et du Logement[25].

LA POLITIQUE MUNICIPALE : SECTEUR PRIVILÉGIÉ

C'est à l'échelle locale, dans les conseils municipaux, que les femmes peuvent le mieux s'affirmer politiquement. Ici, les partis ne jouent pas un rôle dominant et, dans la plupart des municipalités, les élections ne sont pas marquées par l'influence de camps bien distincts. Là où il existe des partis, dans les grandes villes, par exemple, leur action est limitée au territoire de la municipalité et leur structure est différente de celle des partis fédéraux et provinciaux.

Les administrations municipales sont généralement de petite envergure; c'est là une autre des principales caractéristiques de ce champ d'action politique. De plus, les maires sont élus directement, indépendamment des autres membres du parti, quand parti il y a.

Le tableau 5 indique clairement que le pourcentage de membres féminins des conseils municipaux varie considérablement. À elles seules, les femmes qui font partie des conseils d'Ottawa, de Vancouver et de Toronto représentent presque la moitié des conseillères municipales au Canada[26]. Ces dernières sont peu nombreuses en chiffres réels mais, en pourcentage, elles occupent beaucoup plus de place que les femmes élues aux corps législatifs fédéraux et provinciaux. À l'heure actuelle, aucune des villes dont le nom apparaît au tableau 5 ne compte un maire de sexe féminin.

TABLEAU 5. COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDES VILLES CANADIENNES EN 1986

	Nombre de conseillers	Nombre de conseillères
Toronto	22	7
Montréal	57	3
Vancouver	10	3
Edmonton	12	3
Calgary	14	3
Winnipeg	29	3
Québec	21	3
Ottawa	15	5
Hamilton	16	3
Regina	10	3

Bien qu'il existe très peu de données permettant d'étudier les variations temporelles de la proportion de femmes au sein des conseils municipaux, certains indices inclinent à penser que de plus en plus de femmes s'engagent dans la politique municipale. Au Québec, par exemple, 6,9 % des conseillers étaient des femmes en 1981, proportion qui avait augmenté jusqu'à 11,4 % en 1985[27].

Le succès relatif remporté par les candidates aux postes de conseillers municipaux n'a pas été égalé en ce qui concerne la fonction de maire. Les contribuables des localités du Manitoba ont élu des conseillères dans une propor-

tion de 5,4 %, mais moins d'un pour cent des municipalités sont dirigées par des maires féminins (deux sur 201 en 1985). De même, au Québec, les électeurs n'ont élu des femmes à la fonction de maire que dans 5,6 % des municipalités en 1985 alors que 14,8 % des conseillers élus étaient de sexe féminin[28].

De plus, la proportion de conseillères municipales varie d'une province à l'autre. Beaucoup de femmes remplissent cette fonction en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui n'est pas le cas au Québec ni au Manitoba.

Les obstacles à franchir

Les femmes estiment qu'il est plus facile de participer à la vie politique au niveau municipal qu'aux autres paliers et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, selon certaines, les possibilités sont plus grandes au niveau local parce que les hommes s'intéressent moins à la politique à ce niveau qu'aux paliers provincial et fédéral où les enjeux et les avantages sont plus alléchants. La scène municipale semble, aux yeux des hommes, offrir moins de possibilités de s'occuper des grandes questions de l'heure que les corps législatifs provinciaux ou fédéral[29].

Deuxièmement, il se pourrait que l'accession des femmes aux conseils municipaux soit due en partie au fait qu'à ce palier, les partis politiques n'exercent pas une grande influence. Si les partis fédéraux et provinciaux font obstacle à la désignation de candidates, il se peut que l'absence de partis au niveau local rende la vie plus facile à celles qui veulent se porter candidates et, en fin de compte, se faire élire.

Troisièmement, les femmes qui veulent s'engager dans l'action politique municipale ont souvent plus de facilité à concilier celle-ci avec leurs autres responsabilités. Il est possible, bien que difficile, de poursuivre une carrière politique à l'échelon municipal tout en élevant des enfants. Souvent, les conseillers municipaux travaillent à temps partiel et à proximité de leur famille,

contrairement aux élus fédéraux ou provinciaux qui doivent se rendre à Ottawa ou dans la capitale de la province.

Enfin, le bénévolat s'est révélé une importante voie par laquelle les femmes ont accédé à des charges électives municipales. Grâce à leurs activités et aux relations qu'elles établissent dans le secteur du bénévolat, les femmes en viennent à connaître les questions municipales et à s'y intéresser, ce qui peut les inciter à se porter candidates aux élections.

Toutefois, certaines caractéristiques des affaires municipales peuvent empêcher celles qui le voudraient d'y participer à part entière. Ainsi, pendant de nombreuses années, le droit de vote aux élections municipales était réservé aux propriétaires fonciers. À Montréal, par exemple, ce n'est qu'en 1970 que les locataires ont pu excercer ce droit. Comme les femmes sont plus susceptibles d'être locataires que les hommes, leur participation à la vie politique locale peut s'en trouver réduite. Bien que les conditions à remplir pour pouvoir voter aient changé, le rapport entre le pouvoir politique municipal et la propriété foncière est encore très présent dans de nombreuses régions du Canada.

Le degré de participation des femmes aux affaires municipales a peut-être aussi été influencé par la nature des activités qui leur sont reliées. Au Canada, les administrations municipales ont eu tendance à s'occuper surtout des voies publiques, des transports, de l'approvisionnement en eau, des égouts, de la police et de la protection contre les incendies, qui n'ont jamais été considérés comme des domaines intéressant les femmes. De nos jours, les élus ont d'autres sujets de préoccupations : comment peut-on améliorer l'éclairage et l'aménagement des rues pour prévenir la violence envers les femmes? les services de transports locaux répondent-ils aux besoins des femmes? accorde-t-on des contrats seulement aux entreprises qui démontrent qu'elles préconisent l'égalité pour leurs employés des deux sexes?

De même, les administrations locales ont progressivement élargi leur sphère d'activité en s'occupant de services sociaux et en encourageant l'élaboration de programmes culturels et récréatifs. Il ne fait pas de doute qu'à mesure

que ces administrations prendront de l'envergure, le nombre de personnes intéressées à briguer les suffrages au palier municipal augmentera.

Pour les femmes, une campagne électorale est tout aussi critique au niveau municipal que sur la scène provinciale ou fédérale. Même si les dépenses peuvent être moindres dans le premier cas, les candidates ne peuvent habituellement compter sur l'aide d'un parti. Il faut solliciter les fonds nécessaires auprès de groupes communautaires, d'entreprises, de membres de la famille, d'amis et puiser dans sa propre bourse. Selon les résultats d'une étude faite en Alberta, la campagne d'un candidat aux élections municipales peut coûter entre 10 000 et 35 000 $[30].

Les candidates ont de la difficulté à obtenir l'aide financière d'entreprises et de particuliers. Nombre d'entre elles sont des maîtresses de maison isolées du monde des affaires qui ne peuvent compter que sur les revenus familiaux. Dès lors, seules celles qui jouissent de l'indépendance financière ont des chances de se faire élire conseillères.

REGARD SUR LE MONDE : COMPARAISONS

Pour pouvoir apprécier les progrès accomplis par les Canadiennes eu égard à la politique, il convient d'examiner la situation ailleurs dans le monde. Il apparaît que les grandes tendances observées ici prévalent dans d'autres pays : le taux de participation des femmes aux affaires publiques a augmenté, mais demeure de beaucoup inférieur à celui des hommes; les femmes qui occupent des postes élevés dans les appareils gouvernementaux sont concentrées pour la plupart dans les secteurs qui leur sont traditionnellement réservés; et leurs chances d'accéder au pouvoir sont limitées par des facteurs comme les préjugés sociaux, le manque d'appui financier et de services de soutien, telles les garderies.

Le tableau 6 permet de comparer la proportion de femmes dans les corps législatifs de douze États. C'est dans les pays scandinaves (Suède, Finlande, Norvège et Danemark), en Union soviétique et en Chine qu'elles prennent le plus de place[31]. Par ailleurs, les résultats des élections générales tenues en Islande en avril 1987 sont encourageants : c'est sur l'Alliance des femmes, qui a obtenu 10 % de la faveur populaire, que repose maintenant l'équilibre des forces.

TABLEAU 6. POURCENTAGE DES FEMMES DANS LES CORPS LÉGISLATIFS DE DIFFÉRENTS PAYS

	1975 %	1986 %
Finlande	23,0	30,5
Suède	21,5	28,9
Norvège	15,5	34,9*
Danemark	15,7	25,7
Suisse	6,2	10,2
Allemagne de l'Ouest	5,8	15,0*
France	1,8	4,4
Royaume-Uni	4,3	3,6
Canada	3,3	9,9
États-Unis	3,4	4,5
Union soviétique	31,3	32,8
Chine	22,7	21,2

Source : Marilyn Domagalski, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics: An Analysis », in *Canadian Legislatures: The 1986 Comparative Study*, éd. R.J. Fleming (Toronto : Holt Rinehart Press, 1987), p. 41.

* Donnees mises à jour en février 1987 à partir des chiffres fournis dans « Keeping a sense of disproportion », *The Economist*, 28 février 1987.

Les résultats de certaines études inclinent à penser que le succès remporté par les femmes dans les pays scandinaves est attribuable à la nature du régime politique en place. Ce régime, qui préconise le mode de suffrage de la représentation proportionnelle, vise à ce que chaque parti reçoive un nombre

de sièges à peu près proportionnel à l'importance numérique des voix qu'il a obtenues.

Des études démontrent que pareils régimes favorisent la participation des femmes. Cependant, la réussite politique des femmes scandinaves ne peut être portée au seul compte du mode de représentation proportionnelle. Il faut aussi tenir compte de variables comme la culture politique et l'attitude de la société envers les femmes en général[32].

Ainsi, les Norvégiens ont mis en oeuvre un important programme d'action positive qui a grandement influé sur l'évolution du régime politique. Au cours des années 1960 et 1970, de nombreux groupes de femmes ont exercé des pressions sur tous les partis politiques pour qu'ils choisissent, forment et appuient des candidates potentielles. Les groupes de femmes dans les partis ont gagné une grande influence et constituent actuellement un milieu de formation pour les citoyennes qui aspirent à la carrière politique.

C'est à la suite des pressions exercées par les femmes que le parti travailliste de la Norvège a établi la règle selon laquelle ni les hommes ni les femmes ne doivent occuper plus de 40 % des postes, y compris ceux des paliers local et national. Aujourd'hui, ce parti forme le gouvernement de la Norvège, qui est dirigé par une femme, M^me^ Gro Harlem Brundtland, et 8 des 18 membres du Cabinet sont des femmes[33].

La règle des 40 % du parti travailliste, désormais bien établie, contribue à faire évoluer la perception des citoyens sur le rôle des femmes en politique. Celles-ci sont encouragées à allier responsabilités familiales et carrière politique et tous les partis de la Norvège les appuient en ce sens. Les Européennes ont également la possibilité de faire carrière à l'échelle transnationale, au Parlement européen. Dans ce corps politique, la situation est très différente de celle qui prévaut en Norvège : seulement un membre sur dix est de sexe féminin. On peut dégager le profil de la députée du Parlement européen : il s'agit d'une femme de 40 à 50 ans, mariée et mère de famille, qui détient un diplôme universitaire, qui a déjà eu d'autres activités politiques ou occupé un

poste de direction dans le secteur public ou privé, qui défend ardemment les droits des femmes et qui apprécie la valeur du pouvoir[34].

Enfin, soulignons que le taux de participation des femmes à la vie politique est plus élevé au Canada que dans certains pays d'Europe de l'Ouest et qu'aux États-Unis. Il est également encourageant de constater que ce taux augmente constamment, comme le montre le tableau 6.

Même si les femmes s'occupent de plus en plus de politique à titre de candidates et de membres des assemblées législatives, leur taux de participation aux régimes politiques d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord est demeuré inférieur à 10 % au cours des années 1980. En Grande-Bretagne, bien que Margaret Thatcher soit à la tête de l'État, seulement 3 % des membres du Parlement sont des femmes. Aux États-Unis, les femmes sont en minorité à la Chambre des représentants (5 %) et au Sénat (2 %)[35].

Quant à la nomination des femmes aux conseils des ministres, on observe la même tendance : malgré l'amélioration, le taux de représentation est encore loin de 50 %. L'examen poussé des données sur la situation dans le monde révèle que les quelques femmes membres des conseils des ministres sont reléguées aux secteurs de responsabilité traditionnellement considérés comme convenant aux femmes : santé, bien-être social, éducation et consommation[36].

Comme au Canada, la présence des femmes dans les corps législatifs inférieurs est plus forte qu'au palier national dans les pays considérés. Dans les administrations municipales, celles-ci sont généralement plus nombreuses, en particulier dans des pays comme l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne de l'Ouest et la plupart des pays européens. Curieusement, dans des pays comme la Norvège, la Finlande, le Sri Lanka et le Japon, la représentation féminine est légèrement moindre au niveau local qu'aux paliers supérieurs[37].

L'AVENIR : VERS LA VÉRITABLE ÉGALITÉ

Les données recueillies jusqu'à présent indiquent que de plus en plus de femmes ont décidé d'entrer dans l'arène politique et y font leur marque. Néanmoins, celles-ci sont loin de partager le pouvoir sur un pied d'égalité avec les hommes. Les obstacles à l'égalité pleine et entière vont de la structure des partis aux attitudes de la société au sujet des femmes, en passant par le manque de ressources financières et de services de soutien.

Toutefois, par une démarche concertée, les femmes sont en voie d'aplanir les obstacles à l'égalité dans le monde politique. Le gros de leurs efforts vise les partis politiques, qui gardent la main haute sur les possibilités de percer. Ceux-ci constituent les agents de recrutement qui s'occupent de trouver les candidats potentiels et de les encourager à briguer les suffrages. En outre, ils recueillent des fonds pour les candidats et leur montrent toutes les ficelles du milieu politique.

Beaucoup de femmes ont décidé d'oeuvrer au sein des partis en place afin de faire changer les choses. Récemment, elles ont réussi à faire accepter un certain nombre de changements au mode traditionnel de recrutement des candidats, de sorte qu'on offre aux femmes de plus en plus de circonscriptions où leurs chances d'être élues sont bonnes. Ainsi, durant la campagne électorale de 1984, le Parti progressiste conservateur a désigné deux femmes comme candidates dans des circonscriptions où elles étaient presque assurées de remporter la victoire et cinq autres dans des circonscriptions où les chances de réussite étaient bonnes. Pour leur part, les Libéraux ont accepté des candidates dans au moins sept circonscriptions sûres et ont permis à sept autres femmes de briguer les suffrages dans sept circonscriptions où elles pouvaient espérer être élues[38].

Les pressions exercées à l'intérieur des partis ont fait en sorte qu'on se préoccupe davantage d'accroître la participation féminine à la prise de décisions et aux activités. En outre, des femmes élaborent des programmes

officiels et officieux d'action positive qui inciteront sûrement plus de femmes à travailler dans les partis et à se porter candidates aux élections.

Les organisations politiques ont également modifié leurs structures. Chacun des grands partis fédéraux a créé un fonds spécial d'aide aux femmes. Le Parti progressiste conservateur a établi le Fonds Ellen Fairclough en l'honneur de la première femme membre d'un Cabinet conservateur. Ce fonds, qui a été créé après les élections de 1984, a pour but d'aider financiérement les candidates. Il profite tant à celles qui sont en lice à l'occasion des campagnes électorales qu'à celles qui travaillent dans le parti depuis longtemps. Les sommes tirées du Fonds Ellen Fairclough servent à donner aux bénéficiaires les outils nécessaires pour leur élection (notamment des techniques de communication) et pour gravir les échelons dans la hiérarchie du parti. Les montants accordés varient selon les besoins des intéressées et peuvent servir à payer des dépenses de ménage et de garde d'enfants.

Le Parti libéral a créé le Fonds Judy LaMarsh au printemps 1984. Durant la campagne électorale qui a eu lieu cette année-là, chaque candidate avait droit à une somme forfaitaire de 500 à 600 $. Au cours des prochaines élections, les montants accordés dépendront de l'importance des dons et des résultats des campagnes de financement. Chaque candidate peut dépenser cet argent à sa guise.

Le Fonds Agnes McPhail du Nouveau Parti démocratique accorde des sommes d'argent aux associations de circonscriptions plutôt qu'à des candidates. Néanmoins, chacune des candidates a reçu environ 500 $ lors de la campagne électorale de 1984. Les frais de garde d'enfants sont dorénavant autorisés et donnent droit à un remboursement de 50 % des dépenses électorales aux femmes concernées. En outre, le NPD met à la disposition des candidates des ateliers de campagne et des écoles régionales et provinciales qui les familiarisent avec les rouages des campagnes électorales.

La création et l'expansion d'organisations qui encouragent les femmes à prendre part aux activités politiques, notamment Canadian Women for Political Representation, sont d'autres signes encourageants. Il convient également de

mentionner le travail accompli par des groupes communautaires bénévoles qui forment souvent un milieu où les femmes sont encouragées à se perfectionner et à acquérir la confiance nécessaire pour poser leur candidature à des charges électives[39].

Durant la campagne électorale de 1984 au Canada, on a assisté à une évolution, légère mais significative, de l'attitude des grands partis eu égard à la place des femmes en politique[40]. Au moment où les chefs des trois principaux partis ont accepté de participer à un débat télévisé sur des questions intéressant les femmes, chacun de ces partis s'efforçait particulièrement de gagner la faveur des électrices. C'était la première fois dans une démocratie moderne que les chefs de grands partis participaient à un débat portant sur ces seules questions. Il est difficile d'affirmer que ce petit changement d'attitude marque le début d'une ère nouvelle, mais il y a fort à parier qu'il s'agit d'un précédent dont les partis seront forcés de tenir compte à l'avenir. Il se pourrait bien que le fossé des sexes devienne une réalité.

Malgré les gains réalisés, les femmes n'ont pas encore éliminé tous les obstacles, dont un des principaux demeure l'inégalité du point de vue financier. Il est difficile pour une femme de se lancer dans une lutte électorale quand on considère que son salaire ne représente encore, pour un travail comparable, que 64,9 % de celui d'un homme, que les tâches domestiques ne sont pas rétribuées financièrement et que les candidates ne peuvent compter sur aucun réseau de soutien financier.

Toutefois, un fait indiscutable demeure : des femmes entrent dans la course électorale et sont élues, même si elles font face à des difficultés dont les candidats masculins n'ont pas à se préoccuper. Cela porte à croire que ces difficultés ne sont pas insurmontables, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer a priori. Les idées traditionnelles peuvent retarder l'engagement politique de certaines femmes et jouer à leur détriment dans leur lutte pour réussir en ce domaine, mais elles n'ont pas empêché toutes les femmes de faire une carrière politique.

Pour que les femmes puissent aspirer à l'égalité véritable avec les hommes sur les plans juridique, économique et social, elles doivent participer en plus grand nombre aux décisions politiques aux paliers fédéral, provincial et municipal. Elles ne doivent accepter rien de moins que toute la place qui leur revient dans les milieux politiques. Agnes Macphail, la première femme élue à la Chambre des communes, a exprimé cet objectif en peu de mots : « Je n'ai pas pour ambition d'être la reine d'un foyer. Ce que je veux, je le souhaite à toutes les femmes, c'est l'égalité absolue. »

NOTES

1. Canadian Women for Political Representation, « Draft proposal for a national conference on "Women in Politics" », mars 1987, p. 1.

2. Marilyn Domagalski, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics : An Analysis », in *Canadian Legislatures : The 1986 Comparative Study*, éd. R.J. Fleming, Toronto, Holt Rinehart Press, 1987, p. 41.

3. Brigit Ask, ministre dans le gouvernement de la Hollande, a fourni des statistiques récentes sur la situation en Europe lors de sa visite à Ottawa, en avril 1987.

4. Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de référence, *Femmes siégeant présentement au Parlement et dans les législatures provinciales* (renseignements réunis par Denise Ledoux), décembre 1985, pp. 1-5.

5. M. Janine Brodie, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1985, p. 4.

6. *Ibid.*

7. Canadian Women for Political Representation, « Draft proposal for a national conference on "Women in Politics" », mars 1987, p. 2.

8. Brodie, *Women and Politics in Canada*, p. 124.

9. Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de référence, *Femmes siégeant présentement au Parlement et dans les législatures provinciales*, pp. 1-5.

10. Linda Goyette, « Big federal win, a model step into power circle », in *Women and the Vote*, supplément spécial de l'*Edmonton Journal*, 20 avril 1986, p. E5.

11. Domagalski, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics », p. 41.

12. Margaret Stacey et Marion Price, *Women, Power and Politics*, London, Tavistock Publications Ltd., 1981, p. 181.

13. De nombreux ouvrages traitent de cette question. Consulter notamment : Vicky Randall, *Women and Politics*, London, Macmillan Press Ltd., 1982, p. 82; Sylvia B. Bashevkin, *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 156; et M. Janine Brodie et Jill McCalla Vickers, *Canadian Women in Politics : An Overview*, Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF), document n° 2, 1982, p. 37.

14. Brodie, *Women and Politics in Canada*, p. 103.

15. Stevie Cameron, « Hustings beckon, but vault is closed », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 septembre 1986.

16. Brodie, *Women and Politics in Canada*, p. 108.

17. Domagalski, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics », p. 40.

18. M. Janine Brodie, « The Recruitment of Canadian Women Provincial Legislators, 1950-1975, Part I », *Atlantis : A Women's Studies Journal*, vol. 2, n^{o} 2, printemps 1977, p. 9.

19. Consulter, par exemple, Catherine L. Cleverdon, *The Women Suffrage Movement in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1974.

20. Brodie, *Women and Politics in Canada*, p. 107.

21. *Ibid.*, p. 109.

22. *Ibid.*, p. 113.

23. *Ibid.*, p. 57.

24. Brodie, « The Recruitment of Canadian Women Provincial Legislators, 1950-1975 », p. 9.

25. Statistiques tirées de l'*Annuaire du Canada*, 1980 et 1984, et du *Guide parlementaire canadien*, 1987.

26. Linda Goyette, « Political grass greener at home », *Women and the Vote*, supplément spécial de l'*Edmonton Journal*, p. E8.

27. *Annuaire du Canada*, 1980 et 1984.

28. *Ibid.*

29. À ce sujet, voir Sylvia B. Bashevkin, *Toeing the Lines*, pp. 70-74, et Jimm McCalla Vickers, « Where are the Women in Canadian Politics? », in *Atlantis*, vol. 3, n^{o} 2, printemps 1978, pp. 40-51.

30. Goyette, « Political grass greener at home », in *Women and the Vote*, supplément spécial de l'*Edmonton Journal*, p. E8.

31. Domagalski, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics », p. 41.

32. Stacey et Price, *Women, Power and Politics*, pp. 143-144.

33. Renseignements obtenus au cours de conversations tenues avec Brigit Ask, ministre du gouvernement de la Norvège, en avril 1987, et le personnel de l'ambassade de la Norvège à Ottawa.

34. Commission des Communautés européennes, « Les femmes au Parlement européen », supplément n° 4 de *Femmes d'Europe*, Luxembourg, 30 avril 1980, p. 7.

35. Randall, *Women and Politics*, p. 76, note 2.

36. *Ibid.*, p. 77.

37. *Ibid.*, p. 77.

38. Brodie, *Women and Politics in Canada*, p. 125.

39. Quelques guides d'action politique : Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition féminine, *Prendre sa place : Un guide d'action politique pour les femmes*, août 1986; Fédération des femmes du Québec, « Femmes et pouvoirs politiques : une greffe impossible? », *Petite Presse*, 1er, 2 et 3 mai 1987; Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine, *La politique municipale : un rôle accru pour les femmes*, Toronto, non daté; Suzanne Zwarun, « Getting Political — How to Run for City Hall », *Chatelaine*, vol. 58, n° 7, juillet 1985; et Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, *Il y en a, mais si peu*, Ottawa, 1980.

40. Penney Kome, *Women of Influence : Canadian Women and Politics*, Toronto, Doubleday Canada, 1985, p. 139-151.

BIBLIOGRAPHIE

Bashervkin, Sylvia B., *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 1985.

Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de référence, *Femmes siégeant présentement au Parlement et dans les législatures provinciales*, renseignements réunis par Denise Ledoux, Ottawa: décembre 1985.

Brodie, M. Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto: McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1985.

Brodie, M. Janine et Jill McCalla Vickers, *Canadian Women in Politics : An Overview*, Ottawa: Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF), 1982. « document n^{o} 2 ».

Brodie, M. Janine, « The Recruitment of Canadian Women Provincial Legislators, 1950-1975, Part I », *Atlantis : A Women's Studies Journal*, vol. 2, n^{o} 2, printemps 1977.

Cameron, Stevie, « Hustings beckon, but vault is closed », *The Globe and Mail*, Toronto, 17 septembre 1986.

Champayne, Lyse, *Il y en a, mais si peu*, Ottawa: Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1980.

Cleverdon, Catherine, *The Women Suffrage Movement in Canada*, Toronto: University of Toronto Press, 1978.

Commission des Communautés européennes, « Les femmes au Parlement européen », supplément n^{o} 4 de *Femmes d'Europe*, Luxembourg, 30 avril 1980.

Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine, *La politique municipale : un rôle accru pour les femmes*, Toronto: s.d.

Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition féminine, *Prendre sa place : Un guide d'action politique pour les femmes*, Frédéricton: août 1986.

Domagalski, Marilyn, « The Role of Canadian Women in Federal and Provincial Politics : An Analysis », in *Canadian Legislatures : The 1986 Comparative Study*, éd. R.J. Fleming, Toronto: Holt Rinehart Press, 1987.

Fédération des femmes du Québec, « Femmes et pouvoirs politiques : une greffe impossible? », *Petite Presse*, 1er, 2 et 3 mai 1987.

Goyette, Linda, « Women and the Vote », supplément spécial de l'*Edmonton Journal*, 20 avril 1986.

Kome, Penney, *Women of Influence : Canadian Women and Politics*, Toronto: Doubleday Canada, 1985, pp. 139-151.

Randall, Vicky, *Women and Politics*, London: Macmillan Press Ltd., 1982.

Stacey, Margaret et Marion Price, *Women, Power and Politics*, London: Tavistock Publications Ltd., 1981.

Suède, ministère du Travail, *Side by Side : A Report on Equality Between Women and Men in Sweden 1985*, Stockholm: 1985.

Vickers, Jimm McCalla, « Where are the Women in Canadian Politics? », *Atlantis*, vol. 3, n° 2, printemps 1978, pp. 40-51.

Zwarun, Suzanne, « Getting Political — How to Run for City Hall », *Chatelaine*, vol. 58, n° 7, juillet 1985.